



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 16 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf et le seize avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VIALA D. - VERNHES - MMES BATUT - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DELOUVRIER - GALZIN - LENCOU - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE.

M. Olivier DUVAL a donné procuration à Mme Catherine RABOU.

N° 2019/57

Objet : Enfance-jeunesse : approbation de l'avenant 2019 conclu avec l'association « La Promenade »

Monsieur le Président rappelle tout le travail accompli par les membres de la Commission « Actions sociales, petite enfance et jeunesse » avec l'association « La Promenade » gestionnaire de l'ALSH de Lautrec qui a permis la rédaction d'une convention de fonctionnement. Cette convention pluriannuelle comprend deux socles : une partie fixe pour trois ans et un avenant qui est discuté annuellement.

Il rappelle que le financement dans le cadre de la partie fixe correspond à 24.000 € par an.

Le projet d'avenant 2019 pour un montant à 12.000 € correspond aux actions suivantes :

- Prise en charge du financement de la formation pour une animatrice salariée
- Prise en charge du remplacement de l'animatrice
- Equilibre budgétaire ALSH 2019

Le montant des subventions versées pour l'année 2019 à l'association « La Promenade » s'élèverait donc à 36.000 €. Monsieur le Président rappelle que la CAF du Tarn rembourse une partie de ce financement (55 % environ) via le Contrat Enfance Jeunesse.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver l'avenant 2019 à conclure avec l'Association « La Promenade ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'avenant 2019 à conclure avec l'Association « La Promenade »,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2019,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 19 avril 2019.



Raymond GARDELLE